



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Programme national de la forêt et du bois 2016-2026

Foresterranée, 17 novembre 2016





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Plan de l'intervention

- 1) Qu'est ce que le programme national de la forêt et du bois (base juridique) ?
- 2) Comment a-t-il été élaboré (méthode de travail) ?
- 3) Quel est son contenu ?
- 4) Les prochaines étapes



1) Qu'est-ce que le PNFB ?

Une **application directe de la LAAAF**, qui prévoit à son article 67 :

- un programme national de la forêt et du bois précise les orientations de la politique forestière pour une durée maximale de 10 ans,
- projet soumis à la participation du public,
- **approuvé par décret**, après avis du CSFB,
- dans un délai de 2 ans, un **PRFB** adapte à chaque région les orientations et objectifs du PNFB.





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

2) Méthode de travail pour l'élaboration du PNFB

- 5 groupes de travail de janvier à juillet 2015 :
 - GT1 : gestion durable de la forêt
 - GT2 : forêt et territoires
 - GT3 : économie de la filière
 - GT4 : recherche et innovation
 - GT5 : Europe et international
- Présidence professionnelle des GT
- Composition des groupes : toutes les parties prenantes + autres ministères





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

3) Le résultat

- Un programme opérationnel :
 - centrés sur 4 objectifs,
 - avec un plan d'actions,
 - un suivi pour la mise en œuvre
- en synergie avec les autres politiques publiques et le CSF,
- qui laisse une grande place à l'adaptation régionale.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Une architecture très simple...

I - Les objectifs pour les 10 prochaines années

II - Le plan d'actions

- en forêt
- dans les entreprises de transformation
- transversales à la filière

III - Sa mise en œuvre

- la comitologie
- la mise en œuvre national
- la mise en œuvre en région : les PRFB



Le point de départ

Quelques constats bien connus :

- une forêt qui occupe 30 % du territoire,
- très diversifiée, mais essentiellement des feuillus tandis que l'industrie utilise plutôt des résineux
- appartenant pour les $\frac{3}{4}$ à des propriétaires privés, forêts très morcelées (2,2 millions de propriétaires privés dont 380 000 > 4 ha et 50 000 assurent les $\frac{3}{4}$ des ventes commercialisées),
- les forêts publiques assurent 40% de la production,
- une forêt globalement sous-exploitée
- une industrie de transformation peu compétitive et qui doit investir.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

FORÊTS
GÉRONNS
AUTREMENT

I - Les 4 objectifs du PNFB

- Créer de la valeur en France, en mobilisant la ressource durablement
- Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique
- Développer des synergies entre forêt et industrie





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

II - Le plan d'action

Pour atteindre les objectifs fixés, il faut :

- une mobilisation des pouvoirs publics et de tous les acteurs de la filière,
- agir à l'amont mais aussi à l'aval (en complément/synergie avec le CSF)





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

II - 1) Le plan d'action en forêt

- **Protéger la forêt :**
 - Contre le feu => maintenir le dispositif de prévention et de lutte existant
 - Contre le risque tempête => plan national de gestion de crise tempête
 - Contre les risques sanitaires : maintenir et amplifier la veille et la lutte,
- **Être protégés par la forêt :** maintenir et amplifier les dispositifs de protection en montagne (RTM), sur le trait de côte.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

II - 1) Le plan d'action en forêt

- Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique :
 - Modification du CE pour instaurer un dialogue renforcé entre forestiers et chasseurs,
 - Améliorer l'outil « plan de chasse »,
 - Promouvoir certaines pratiques sylvicoles permettant de réduire les dégâts.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



II - 1) Le plan d'action en forêt

- Réduire les incertitudes face au changement climatique :
 - Développer/structurer l'observation et le suivi,
 - R&D sur l'amont forestier,
 - Améliorer le transfert de connaissances,
 - Adopter une sylviculture dynamique (recours aux plantations, adaptation des essences, diversité des approches),



II - 1) Le plan d'action en forêt

- Dynamiser la gestion forestière
 - Cibler l'intervention des pouvoirs publics,
 - Inciter au regroupement, avec expérimentation public/privé (gestion et propriétés),
 - Améliorer le partage d'information via le numérique (« la forêt bouge »)
 - Simplifier les documents de gestion
 - Dynamiser la sylviculture
 - Améliorer l'accessibilité des massifs





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



II - 1) Le plan d'action en forêt

- Connaître, préserver, valoriser la biodiversité :
 - Observations, recherche, diffusion des connaissances, mise en cohérence des méthodes de recueil de données,
 - Connaître et caractériser les aménités positives des forêts pour envisager leur rémunération





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

II - 2) Stimuler la compétitivité des entreprises

En complément / synergie avec le CSF :

- Recherche et innovation sur le matériau bois, sur la valorisation des feuillus, sur les produits innovants,
- Des crédits pour des investissements innovants (moderniser les outils),
- Encourager l'utilisation du bois,
- Être offensif à l'international,





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

II - 3) Actions transversales au bénéfice de toute la filière

- Structurer les liens entre les professionnels :
 - Vers une interprofession unique,
 - Plateforme logistique (meilleure connaissance du réseau d'infrastructures),
 - Mise en place d'une cotation officielle des bois et BD sur le prix des travaux forestiers,
- Une mission sur l'innovation dans le secteur forêt-bois à horizon 2025



II – 3) Actions transversales au bénéfice de toute la filière

- Moderniser et amplifier la communication
- Renforcer la formation
- Veiller à l'articulation optimale des usages du bois
- Optimiser les soutiens : PIA à l'aval, AAP pour des dossiers collectifs et territoriaux à l'amont + aller chercher des crédits UE (innovation)





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

En synthèse...

1) **Assumer le rôle de production de la forêt** :
augmenter les prélèvements de bois en assurant un
renouvellement approprié des ressources, une gestion
durable de la forêt et l'articulation des usages :

+ 12 Mm³ d'ici 2026

2) **Relever le défi du changement climatique** : agir
sans attendre, expérimenter

3) Un mot d'ordre : **innover** !

- à l'amont (adaptation au CC, mécanisation en forêt),
- à l'aval (valorisation des feuillus, gain de compétitivité),
- prendre le virage du numérique



En synthèse...

4) Impulser une **nouvelle dynamique** :

- expérimentation du regroupement de gestion des forêts publiques et privées
- rapprochement des organisations professionnelles dans une représentation institutionnelle commune

5) Initier de **nouvelles modalités de financement public**

- FSFB et appel à projets dès 2017
- PIA 3

6) mettre en place une **nouvelle stratégie de communication**





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



III - Mise en œuvre et suivi

- Une instance de pilotage, de suivi et d'évaluation créée auprès du CSFB, dont la première mission est de définir des indicateurs de suivi (mise en œuvre et réussite)
- Un cadrage des PRFB, mais une grande place laissée au travail en région





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

FORÊTS
GÉRONNS
AUTREMENT

4) Prochaines étapes

- Fin de la mise à disposition du public → analyse des contributions, ajustements PNFB
- Analyse en interministériel
- Objectif de validation par Décret : fin 2016

